



DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

APPEL A CANDIDATURES TUTEURS ET TUTRICES DE MAISONNÉE Équipe d'encadrement

Après une première phase de préfiguration menée en 2019 dans treize départements pilotes, le dispositif est étendu en 2020 à l'ensemble des départements de métropole et d'outre-mer. Cette deuxième phase de préfiguration doit concerner entre 20 000 et 30 000 jeunes au niveau national. Plus d'informations sur : www.snu.gouv.fr

Afin d'encadrer 200 mineurs qui seront accueillis en juin 2020, en Seine-Maritime, **les services de l'État recherchent des hommes et des femmes pour occuper la fonction de tuteur/tutrice de maisonnée.**

Profil :

- âgé de 21 ans et plus ;
- titulaire de préférence du BAFA ou d'une qualification reconnue équivalente* ;
- expérience confirmée dans l'encadrement d'un public adolescent.

* Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.

Date et prise de fonction : 20 ou 21 juin 2020.

- Disponible du 21 juin au 4 juillet 2020 (en hébergement 24/24 h en Seine-Maritime, sur la commune de Saint-Etienne du Rouvray)

Il est à noter que les tuteurs et tutrices de maisonnée recrutés devront obligatoirement suivre 27h de formations à l'occasion de modules organisés sur une ou plusieurs dates entre les mois d'avril et de juin 2020. La participation à ces journées de formation sera rémunérée.

Mission : vous êtes le tuteur et référent d'une maisonnée composée d'une dizaine de jeunes âgés de 15/16 ans. Placé sous l'autorité du capitaine de compagnie et de son adjoint, vous êtes chargé de faire vivre la discipline courante, mobiliser les volontaires en vue des activités, et vous assurer de la bonne participation au quotidien des volontaires en situation de handicap ou présentant des problèmes de santé. Vous pouvez également participer à l'animation d'activités.

Rémunération : 60 € net par jour (+ hébergement et restauration pris en charge) sur la base d'un contrat d'engagement éducatif.

Remarque : Chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédures pénales : consultation du bulletin n°2 (B2) du casier judiciaire et interrogation sur le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) de chaque candidat retenu.

**Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation)
jusqu'au 20 mars 2020 inclus, par courriel, à l'adresse suivante:**
ddcs-snu@seine-maritime.gouv.fr